

D-2021-027

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	65
Votants	70

Conseil Communautaire du 11 février 2021

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 05 février 2021, s'est réuni, en session ordinaire en Salle de la Diligente - La Manoque - Cours de Verdun - 47400 TONNEINS, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

SOUTIEN AU DISPOSITIF D'INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE

Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Martine CALZAVARA - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Pierre FEYRIT - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Emmanuel VIGO (suppléant de Erika LE FORT) - Alain LERDU - Dominique MARTIN - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - Patrick YAOUANC (suppléant de François NÉRAUD) - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO

Absents ou excusés

Catherine BERNARD - Michel COUZIGOU - Marie-Catherine BALLEREAU - Emilie BAYLE - Daniel BENQUET - Valérie BOTTECCHIA - Laurent CAPELLE - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Jean-Michel LABORDE - Emmanuelle MARCHAND - Didier MONPOUILLAN - Noëlli REY-LE MEUR

Pouvoirs de

Muriel FIGUEIRA A Maud CARUHEL - Stéphane FRANCIS A Martine CALZAVARA - Jean-Michel LABORDE A Régine POVEDA - Didier MONPOUILLAN A Bernard MONPOUILLAN - Noëlli REY-LE MEUR A Alain PASCAL

Secrétaire de séance

Patrick YAOUANC

Objet de la délibération

VGA soutient le dispositif d'intervenant social dans les gendarmeries de Marmande et Tonneins depuis sa mise en place. Le renouvellement de sa participation est prévu dans le cadre de la signature d'une convention triennale de partenariat entre l'Etat, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et les EPCI intéressés.

Exposé des motifs

Pour rappel, l'intervenant social assure un rôle d'écoute, de soutien et d'orientation sociale pour les publics en souffrance. Il relaie les personnes vers les structures extérieures les plus à même de répondre à la problématique rencontrée. Si la saisine du dispositif intervient principalement via les services de gendarmerie, les missions de l'intervenant social relèvent de l'action sociale.

Val de Garonne Agglomération soutient le dispositif depuis sa mise en place fin 2013 et a conditionné l'octroi d'une subvention à l'intervention de cofinancements. Des permanences hebdomadaires sont tenues par l'intervenant social dans les gendarmeries de Marmande et Tonneins (sur rendez-vous dans les autres brigades). Les bilans annuels successifs transmis par le porteur démontrent que le dispositif répond véritablement à des problématiques majoritairement liées à la famille (violences familiales et intra-familiales, problèmes éducatifs, séparations conflictuelles...) qui affectent tout le territoire d'intervention. Il faut souligner également la part des situations non connues des services sociaux et qui touchent essentiellement les communes rurales ne disposant pas de ces services, lesquels sont concentrés principalement sur les communes de Marmande et Tonneins.

Le dispositif est animé sur le territoire de Val de Garonne Agglomération par l'association CILIOHPAJ Avenir et Joie.

La préfecture a souhaité un déploiement du dispositif sur l'ensemble du département. Le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, faisant suite au Grenelle des violences conjugales, a facilité l'octroi d'une aide financière pour le Lot-et-Garonne. Complétant le soutien financier déjà existant du conseil départemental sur ce dispositif, cette enveloppe permet aux EPCI volontaires de bénéficier de ce service. Une convention triennale de partenariat est ainsi conclue entre l'ensemble des participants ; les EPCI intervenant financièrement au prorata du nombre d'habitants de façon graduelle de 2021 à 2023. Pour Val de Garonne Agglomération, il est demandé pour la 1ère année de la convention en 2021 une subvention de 3 270.34€, soit 0.05€/an/habitant (elle s'élevait sans cette aide en 2019 à 12 399,40 € (0.20€/an/habitant). Les subventions prévisionnelles seront de 7 628.03 € pour 2022 et 10 905.27 € pour 2023.

Dans le cadre de la convention triennale de partenariat précitée, l'intervenant social en gendarmerie interviendra sur le secteur dénommé « secteur 3 Ouest » comprenant outre l'Agglomération, les Communautés de Communes de Coteaux Landes de Gascogne, Pays de Duras et Pays de Lauzun.

Le Conseil Communautaire,

- Approuve** la signature de la « convention triennale de partenariat relative à l'organisation et au financement d'un dispositif visant à compléter la mission des services de gendarmerie de Lot-et-Garonne par la mise à disposition de trois travailleurs sociaux nommés intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie », annexée à la présente délibération
- Précise** que le montant de la participation annuelle en 2021, s'élève, à ce titre, à 3 270.34€ et fera l'objet d'un versement unique auprès de l'association CILIOHPAJ Avenir et Joie, porteuse du dispositif, et ce conformément aux dispositions précisées dans la convention
- Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget (Principal/65) 2021 à l'article 6574
- Propose** qu'un bilan qualitatif et financier de cette intervention soit présentée tous les ans avant renouvellement de la subvention

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	70	
<i>Pour</i>	70	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage

Le 18 février 2021

Fait à Marmande le 11 février 2021

Jacques BILIRIT
Président de Val de Garonne Agglomération